



Lettre d'information de l'UNAPL n°1 - 10 septembre 2013



Réforme des retraites

L'UNAPL refuse l'étatisation des caisses des professions libérales

Le projet de loi de réforme des retraites dévoilé par le gouvernement le 5 septembre contient des mesures autoritaires concernant les caisses des professions libérales. L'UNAPL refuse l'étatisation du système de retraite des libéraux via la mise sous tutelle de la CNAVPL par l'Etat, et la disparition programmée des spécificités de chaque profession via la mise sous tutelle des sections professionnelles par la CNAVPL.



En revanche, l'UNAPL peut envisager certaines modifications de gouvernance, si elles sont nécessaires, notamment par une harmonisation du fonctionnement, une amélioration de la gestion et de la transparence du système, à condition de pouvoir y participer et surtout de pouvoir écarter le scénario du pire, celui de l'étatisation. L'UNAPL rencontre actuellement les responsables du gouvernement pour leur faire connaître sa position, leur faire des propositions constructives et les dissuader de faire des mauvais choix.

[Voir le communiqué de l'UNAPL](#)

Caisses de professions libérales : une reprise en mains « étatique »

Le projet de loi de réforme des retraites contient un article, un seul (n°31), dans lequel sont détaillées toutes les mesures imaginées par le gouvernement pour étatiser la retraite des libéraux.

Concrètement, voici ce qui est proposé :

- la désignation par Arrêté ministériel du Directeur de la CNAVPL (Régime de base),
- la transformation du Conseil d'administration de la CNAVPL en un simple Conseil de surveillance,
- l'obligation pour la CNAVPL de contracter avec l'Etat une convention d'objectifs pluri annuels sur la gestion et le fonctionnement,
- l'obligation pour les sections professionnelles de conclure des contrats de gestion avec la CNAVPL,
- la modification des statuts de ces sections professionnelles pour les rendre conformes à des statuts-types approuvés par décret soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la CNAVPL.

L'UNAPL n'a pas été consultée sur ce projet qu'elle conteste.

Pénibilité : les professionnels libéraux aussi !

L'UNAPL s'inquiète de la faisabilité du "compte pénibilité" imposé au secteur privé et de son coût qui sera à la charge exclusive des employeurs. Mais surtout, elle rappelle que la pénibilité ne concerne pas que les salariés et affecte aussi les professionnels libéraux dont l'âge de départ en retraite est le plus tardif. Le travail de nuit, le travail debout, les troubles musculo-squelettiques, le stress, l'insécurité et le burn-out impactent lourdement la qualité de leur exercice.

C'est pourquoi, l'UNAPL demande que le champ des dispositifs touchant à la pénibilité soit étendu à l'ensemble des professionnels libéraux.

Une réforme décevante

L'UNAPL a exprimé sa déception après l'annonce du contenu de la réforme des retraites : le gouvernement décide à la fois l'augmentation et l'allongement de la durée des cotisations sans adapter l'âge légal de départ à la retraite à l'évolution de la société, et surtout, il reporte à plus tard un hypothétique allègement du coût du travail. L'alourdissement des cotisations sociales est décidé et il va pénaliser le secteur des entreprises libérales, sans que l'on n'explore d'autres pistes, notamment la remise à plat des régimes spéciaux.

[Voir le communiqué de l'UNAPL](#)

Représentativité

L'UNAPL ne veut plus que d'autres s'engagent pour le compte des libéraux

Le gouvernement a ouvert le chantier de la réforme de la représentativité patronale, en juin, à l'issue de la Conférence Sociale. L'UNAPL, qui a été reçue par le Président de la République le 24 juillet dernier et par le 1er Ministre le 11 juin à ce sujet, revendique le statut d'organisation représentative au plan national et interprofessionnel. C'est, pour l'UNAPL, le moyen incontournable de pouvoir contribuer, via les accords nationaux interprofessionnels, au rôle de pré-législateur en portant les valeurs d'un secteur économique dynamique et garant du lien social en tout point du territoire.

Il n'est pas acceptable que ces Accords nationaux interprofessionnels soient négociés sans les entreprises libérales puis s'imposent à elles par la Loi. L'UNAPL refuse que les employeurs libéraux continuent de voir passer les trains sans pouvoir y monter, tout en étant contraints de payer le carburant de la locomotive.

L'UNAPL continue à faire des propositions au gouvernement et reste déterminée que jamais pour avoir sa voix parmi les autres, aux côtés des autres organisations patronales représentatives.



TOUR de FRANCE des professions Libérales

Le Tour de France des professions redémarre : inscrivez-vous !

L'UNAPL relance son Tour de France des Professions Libérales.

Ce Tour de France a pour objectifs :

- d'apporter aux professionnels libéraux une formation sur des sujets spécifiques leur permettant de moderniser leur cabinet :

- l'accessibilité des locaux à l'accueil des personnes handicapées,
- les aspects financiers et fiscaux des travaux de mise aux normes
- la consommation énergétique

- de porter en région le débat pour élaborer des propositions en vue du projet national de l'UNAPL pour les professions libérales.

- de permettre aux professionnels libéraux d'une même région de se retrouver pour échanger avec les responsables nationaux de l'UNAPL Notez les premières étapes dans votre agenda et inscrivez-vous dès maintenant :

- Montpellier Mardi 1er octobre 2013

[Téléchargez le carton d'invitation ici](#)

[Inscrivez-vous ici](#)

- Lyon Jeudi 17 octobre 2013

[Téléchargez le carton d'invitation ici](#)

[Inscrivez-vous ici](#)

- Amiens Vendredi 29 Novembre 2013

[Inscrivez-vous ici](#)

Avec le soutien de Interfimo et de EDF Entreprises :



Et pour suivre l'actualité de l'UNAPL, n'hésitez pas à vous abonner à nos comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) et sur www.unapl.fr.

Toujours plus proche de vous et de l'actualité, l'UNAPL vous invite à la suivre sur les réseaux sociaux :



Copyright © 2013 Union Nationale des Professions Libérales, Tous droits réservés..

Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit sur la liste de l'UNAPL

Votre adresse mail : ludovic.banas@bygmalion.fr

[Désinscription](#)